

Rapport de



L'intervention
rapide au service
de la justice

NEW YORK 2007

RÉUNION SUR L'INTERVENTION RAPIDE
AU SERVICE DE LA JUSTICE

SIÈGE DES NATIONS UNIES
NEW YORK

28 novembre 2007

RÉUNION ORGANISÉE PAR :

NO PEACE WITHOUT JUSTICE

<http://www.justicerapidresponse.org>

Suède



Finlande

Avec l'appui de



Union européenne



Sierra Leone

Canada

a
n
a
d
a



Intervention rapide au service de la justice

NEW YORK 2007

INTERVENTION RAPIDE AU SERVICE DE LA JUSTICE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

TABLE DES MATIÈRES

Compte rendu de la réunion	1
Annexe I : Document final	5
Annexe II : Ordre du jour final	7
Annexe III : Liste des participants	9

RÉUNION ORGANISÉE PAR :



Suède

Avec l'appui de



Union européenne



Sierra Leone



Intervention rapide au service de la justice

NEW YORK 2007

RÉUNION SUR L'INTERVENTION RAPIDE AU SERVICE DE LA JUSTICE
SIÈGE DES NATIONS UNIES
LE MERCREDI 28 NOVEMBRE 2007
NEW YORK

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

INTRODUCTION

Le 28 novembre 2007, l'organisme No Peace Without Justice (NPWJ), agissant à titre de Secrétariat intérimaire de l'intervention rapide au service de la justice, a organisé une réunion sur ce thème au siège des Nations Unies, à New York, avec l'appui du Canada, de la Finlande, de la Sierra Leone, de la Suède et de l'Union européenne. La réunion avait pour objet d'étudier les recommandations du Comité de direction de l'IRJ, lequel a été mis sur pied aux termes de la réunion précédente sur l'Intervention rapide au service de la justice, tenue à New York en mars 2007. Son Excellence l'Ambassadeur Allieu I. Kanu, Représentant permanent adjoint (Affaires juridiques) de la Mission permanente de la République de Sierra Leone aux Nations Unies, a ouvert la réunion et l'a présidée.

DISCOURS-PROGRAMME : PROCUREURE GÉNÉRALE ADJOINTE DU LIBÉRIA

Après de brèves présentations, Son Excellence Madame Ceaineh D. Clinton-Johnson, Procureure générale adjointe de la République du Libéria, a prononcé un discours-programme fort intéressant, où elle a souligné la nécessité d'un mécanisme d'intervention rapide au service de la justice et les répercussions qu'il aurait pu y avoir au Libéria après les atrocités commises pendant la guerre civile dans ce pays.

Madame Clinton-Johnson a fait état d'une opinion répandue au Libéria, voulant que l'éclatement de la société libérienne et la situation ayant mené à la guerre civile soient principalement dus à une mauvaise gouvernance et à l'absence de la primauté du droit, qui se sont traduites par une culture d'impunité. Il ne fait aucun doute qu'un pays sortant d'un conflit doit surmonter de nombreux obstacles. Un pays ravagé par la guerre aura de nombreuses priorités et l'objectif immédiat est souvent la paix, ou du moins la cessation des hostilités. Toutefois, l'importance de la justice pour parvenir à une paix durable, et souvent à la cessation des hostilités, est un concept dont le Libéria et d'autres pays, comme la Sierra Leone, ont maintenant pris conscience. Ces deux pays peuvent témoigner que la paix et la justice vont de pair : ils ont entrepris une transition pacifique vers la démocratie, en partie parce qu'ils ont reconnu que la justice est un élément essentiel d'une paix durable.

Même si la responsabilisation est admise comme une priorité absolue, et même si un pays passe d'une situation de guerre à une société démocratique et pacifique, les obstacles additionnels auxquels il se heurte sont, entre autres, le manque de capacités et ce qu'on appelle « la fuite des cerveaux ». On entend par là l'expatriation des diplômés et des praticiens dans toute une gamme de domaines, y compris ceux du droit et de la médecine. Ceux qui ont fui le pays pendant les périodes d'instabilité peuvent parfois mettre beaucoup de temps à y revenir.

discours-programme, M^{me} Clinton-Johnson a affirmé que la collecte rapide de renseignements et de preuves est une composante essentielle de la responsabilisation, indépendamment de la méthode ou du processus retenu pour assurer cette responsabilisation. Elle a ensuite souligné le rôle de la société civile dans ce domaine, en reconnaissant que celle-ci est composée de gens qui se sont retrouvés « dans les tranchées » et qui savent ainsi de première main ce qui est nécessaire. C'est pour cette raison que la société civile peut jouer et joue effectivement un rôle essentiel dans les solutions à mettre en œuvre à la suite d'un conflit, et que sa participation sera essentielle à la réussite du mécanisme de l'IRJ.

Ce mécanisme peut jouer un rôle important dans l'opérationnalisation et la mise en œuvre tangible des principes et modalités de la responsabilisation. Il s'agit d'un mécanisme pratique et concret auquel peuvent recourir les pays qui en éprouvent le besoin, et M^{me} Clinton-Johnson a conclu en signalant que ce mécanisme aurait été utile pour le Libéria, en particulier lorsque la Commission de la vérité et de la réconciliation a amorcé ses travaux.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le discours-programme a été suivi du compte rendu de la réunion du 6 juillet 2007 du Comité de direction, qui a fait l'objet de discussions. Le premier sujet abordé a été la clarification de divers termes utilisés aussi bien dans le Rapport du Comité de direction que dans les Lignes directrices pour la coopération et le déploiement. En règle générale, les participants ont estimé que les termes utilisés dans les Lignes directrices devraient être révisés pour mieux tenir compte des fonctions et des mandats du Groupe des politiques et du Groupe de coordination, mais que cela devrait se faire dans le contexte de la révision des Lignes directrices elles-mêmes. C'est dans ce cadre que les participants ont convenu de la signification à donner aux termes utilisés dans ces deux documents, à savoir que « Groupe des politiques » désigne l'organisme décideur composé de tous les participants et partenaires de l'IRJ, et que « Groupe de coordination » désigne un groupe moins nombreux de représentants des États et des acteurs non étatiques, qui se verra confier le mandat de superviser et de gérer le travail du Secrétariat, ainsi que de présenter des recommandations au « Groupe des politiques », à qui il incombera de discuter des recommandations et de prendre les décisions requises. Les participants ont de plus convenu que l'implication de la société civile dans le Groupe des politiques et dans le Groupe de coordination constituerait un atout important pour le mécanisme de l'IRJ.

Les participants ont donc adopté le Rapport du Comité de direction, tel quel et dans son intégralité, puis se sont constitués en Groupe des politiques, conformément au Rapport. Le Groupe des politiques ainsi constitué a alors estimé que les Lignes directrices constituaient un cadre adapté et utile pour la première phase de mise en œuvre du travail conceptuel, et a adopté ces Lignes directrices comme premier mécanisme de coordination, sur une base intérimaire.

CONSTITUTION DU GROUPE DE COORDINATION

Le Groupe de coordination a été constitué sur une base de volontariat et est composé d'États et d'acteurs non étatiques, à savoir le Canada, la Colombie, la Commission européenne, la Finlande, la Sierra Leone et la Suède, auxquels s'ajoutent un certain nombre d'ONG partenaires et spécialistes du domaine, notamment le Al-Kawakibi Democracy Transition Centre, l'Association marocaine des droits humains, la Entishar Charity Society, le Humanitarian Law Centre, l'Institute for International Criminal Investigations, la International Society for Traumatic Stress Studies, Justice sans frontières, No Peace Without Justice ainsi que le Zentrum für Internationale Friedenseinsätze (ZIF). Certains participants ont indiqué participer à ces travaux *ad referendum*. Les participants ont, de plus, convenu de veiller à ce que tous les participants à l'IRJ soient informés de la mise sur pied du Groupe de coordination, et du fait qu'il est toujours possible d'y participer, au moyen d'une notification au Secrétariat intérimaire de l'IRJ.

TÂCHES DU GROUPE DE COORDINATION

Le Groupe de coordination, dont la conception s'inspire du Comité de gestion du Tribunal spécial pour la Sierra Leone¹, doit être composé d'un petit groupe d'États et d'acteurs non étatiques qui se

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les participants ont également insisté sur l'importance d'une stratégie de rayonnement à plus grande portée qui permettrait de mieux faire connaître le mécanisme sur le terrain. Ils ont cependant estimé que cela devrait se faire lorsque l'IRJ sera parvenue à une phase plus concrète, et qu'on pourra gérer les attentes tout en évitant les promesses impossibles à tenir.

Le Groupe de coordination avait aussi pour mission de poursuivre l'examen des documents adoptés, en vue de propositions sur l'élaboration de Lignes directrices plus détaillées en matière de coopération et de déploiement, de travailler à l'établissement de critères communs pour l'élaboration de listes d'experts, et de s'adresser aux établissements de formation et aux utilisateurs finaux éventuels en ce qui concerne un schéma de formation, avec l'aide du Secrétariat intérimaire de l'IRJ.

Dans cette perspective, le Groupe de coordination a été invité à recourir aux compétences d'interlocuteurs spécialisés en mesure de contribuer à l'élaboration d'un schéma de formation et de procédures opérationnelles normalisées. De nombreuses personnes et organisations siégeant au Groupe des politiques ont offert d'apporter leur aide; elles veulent et peuvent fournir des compétences pour contribuer à la préparation de schémas et de cours de formation pratiques, efficaces et abordables. L'apport de spécialistes qui ont travaillé dans le domaine et savent quels sont les éléments essentiels à la réussite d'une mission, et qui ont une meilleure compréhension de la façon dont les choses se déroulent une fois qu'une mission est déployée, constitue un précieux atout pour la réussite du mécanisme de l'IRJ. Certains des organismes et institutions qui y participent ont déjà eu l'occasion de collaborer dans ce domaine et ont les moyens d'élaborer ces schémas et procédures opérationnelles normalisées. La Folke Bernadotte Academy (Suède) et la Commission européenne ont ainsi collaboré à des projets antérieurs et ont toutes deux indiqué leur désir de contribuer à la préparation du schéma de formation, tout comme l'ont fait les représentants de l'Institute for International Criminal Investigations et des spécialistes s'exprimant à titre individuel, entre autres.

Une autre tâche essentielle du Groupe de coordination consiste à dresser la liste des organisations qui pourraient assumer le rôle de Secrétariat permanent du mécanisme de l'IRJ, et à préparer le mandat de ce dernier. Comme indiqué précédemment, il s'agit là d'un domaine important au regard duquel le Groupe de coordination peut poursuivre les discussions sur le mécanisme de l'IRJ avec les utilisateurs intéressés ainsi qu'avec les organisations ou institutions qui pourraient assumer le Secrétariat permanent.

Enfin, le Groupe de coordination s'est vu confier la préparation du plan de déploiement d'un projet pilote. La Suède a signalé qu'elle est prête à apporter une aide financière à la réalisation d'un tel projet, et à fournir des conseillers techniques qui joueront un rôle essentiel pour aider à élaborer la formation nécessaire à cette fin. Le Groupe de coordination devra discuter plus avant de cette question lors de sa prochaine réunion.

ÉTAT DE PRÉPARATION INTÉRIEUR

Une fois le Groupe de coordination mis en place, et ses tâches précisées, les discussions se sont poursuivies sur « l'état de préparation intérieure », qui concerne tous les États et toutes les entités impliquées dans l'IRJ, y compris, mais de façon non exhaustive, les États demandeurs, les États bénéficiaires et les autres personnels. En ce qui concerne l'état de préparation intérieure des États fournissant du personnel, il est important de souligner qu'il incombe à chacun de déterminer comment, quand et où il prépare sa participation. Les participants ont formulé quelques suggestions préliminaires à l'intention des États. Une fois leurs recherches faites, ceux-ci pourraient vérifier auprès des ministères concernés quelles sont les méthodes déjà en place pour régler certains des problèmes relevant de l'IRJ. Ces États pourraient, par exemple, déterminer si les organismes gouvernementaux concernées ont les ressources, les moyens et la volonté de contribuer à une mission de l'IRJ, et s'interroger sur les questions qui pourraient se présenter dans la préparation des personnes au déploiement.

avant un déploiement. La vaste majorité des participants a convenu que plus une équipe est déployée tôt, plus elle sera en mesure de jouer un rôle utile. Des fonctions précises comme la constatation des schémas de violence, la représentation géographique des conflits et la topographie judiciaire nécessiteront un personnel spécialisé. Les équipes pourront être composées d'un certain nombre d'enquêteurs, de policiers et d'autres personnels ayant une vaste expérience des entrevues; de psychologues ou de personnel ayant suivi une formation dans le domaine des syndromes de stress post-traumatique; de procureurs, de personnes ayant le mandat de protéger les preuves, de personnes responsables des mesures de sécurité de nature générale, y compris la protection des témoins; et des personnes responsables du volet logistique d'une mission de déploiement, pour ne donner que quelques exemples essentiels à la réussite de toute mission. La composition d'une telle équipe sera également fonction du degré de préparation de l'État bénéficiaire, ainsi que de la participation du personnel local, qui contribuera également au renforcement des capacités de cet État.

CONCLUSION

Après une journée complète d'exposés, d'interventions et de délibérations fort utiles, une ébauche de document final a été présentée au Groupe des politiques qui venait d'être constitué. À la suite des commentaires et des suggestions sur le document final, No Peace Without Justice, qui continue à assumer le Secrétariat intérimaire de l'IRJ, a demandé aux membres du Groupe de coordination qui s'étaient portés volontaires et qui se trouvaient à New York de participer à une première réunion, le 29 novembre 2007 à 10 h. Après les conclusions du président, du Canada, de la Finlande et de No Peace Without Justice, la réunion est levée.

Annexe I



Intervention rapide au service de la justice

NEW YORK 2007

Siège des Nations Unies, New York
Les 28 et 29 novembre 2007

DOCUMENT FINAL DE LA RÉUNION SUR L'IRJ

Lors de la Réunion sur l'intervention rapide au service de la justice, organisée au siège de l'ONU à New York par l'organisme No Peace Without Justice, lequel a, en l'instance, agi à titre de Secrétariat intérimaire de l'intervention rapide au service de la justice avec l'appui du Canada, de la Communauté européenne, de la Finlande, de la Sierra Leone et de la Suède,

Les participants sont convenus de ce qui suit :

- 1) Adopter le rapport de la réunion du 6 juillet 2007 du Comité directeur de l'IRJ.
- 2) Adopter, sur une base temporaire, les documents suivants :
 - a) les Lignes directrices de nature générale sur la coopération au mécanisme de l'IRJ; et
 - b) les éléments de base de la Procédure de déploiement d'experts dans le cadre d'une mission d'IRJ (tout en signalant que certains termes utilisés dans ce document doivent être standardisés).
- 3) Mettre sur pied un Groupe des politiques composé de tous les participants et partenaires de l'initiative d'IRJ, et constituer un Groupe de coordination auquel siégeront les représentants du Canada, de la Colombie, de la Communauté européenne, de la Finlande, de la Sierra Leone, de la Suède et un certain nombre d'ONG partenaires et spécialistes du domaine, notamment le Al-Kawakibi Democracy Transition Centre, l'Association marocaine des droits humains, la Entishar Charity Society, le Humanitarian Law Centre, l'Institute for International Criminal Investigations, la International Society for Traumatic Stress Studies, Justice sans frontières, No Peace Without Justice et le Zentrum für Internationale Friedenseinsätze (Centre pour les opérations de paix internationales – ZIF). Certains participants ont indiqué participer à ces travaux *ad referendum*. Il a de plus été convenu que tous les participants seront invités à évaluer dans quelle mesure ils seraient désireux de participer au Groupe de coordination.
- 4) Que le Groupe des politiques continue à saisir toutes les occasions qui s'offrent de promouvoir la participation à l'IJR, en particulier dans les régions qui n'ont pas encore été impliquées pleinement dans le processus.
- 5) Confier au Groupe de coordination le mandat :
 - a) d'élaborer une stratégie de rayonnement;
 - b) de poursuivre l'étude des documents adoptés, dans le but de présenter des propositions pour l'élaboration de Lignes directrices plus détaillées;
 - c) d'élaborer des critères communs pour la préparation de listes de candidats de remplacement, et de consulter les organismes de formation et les éventuels utilisateurs finaux en ce qui concerne un schéma de formation, avec l'aide du Secrétariat intérimaire de l'IRJ;
 - d) de recourir aux compétences d'interlocuteurs spécialisés en mesure de contribuer à l'élaboration d'un schéma de formation et de procédures opérationnelles normalisées;
 - e) de dresser la liste des organisations qui pourraient assumer le rôle de Secrétariat permanent de l'IRJ, et de préparer le mandat de ce dernier;
 - f) de concevoir le plan de déploiement d'un projet pilote.
- 6) Demander à No Peace Without Justice de continuer à assumer le Secrétariat intérimaire de l'IRJ et de convoquer les membres du Groupe de coordination présents à New York à une première réunion qui se tiendra à 10 h le 29 novembre 2007.

RÉUNION ORGANISÉE PAR :

NO PEACE WITHOUT JUSTICE

Suède



Finlande



Avec l'appui de
Union européenne



Sierra Leone



Intervention rapide au service de la justice

NEW YORK 2007

**RÉUNION SUR L'INTERVENTION RAPIDE AU SERVICE DE LA
JUSTICE, SIÈGE DES NATIONS UNIES, LE 28 NOVEMBRE 2007**

ORDRE DU JOUR FINAL

LE MERCREDI 28 NOVEMBRE 2007

- | | |
|--------------------------|---|
| 09 h 30 à 10 h 00 | Accueil et inscription |
| 10 h 00 à 10 h 15 | Mot de bienvenue
Ambassadeur Allieu I Kanu, Représentant permanent adjoint,
Mission permanente de la Sierra Leone aux Nations Unies |
| 10 h 15 à 10 h 45 | Discours-programme
Ceaineh D. Clinton-Johnson, Procureure générale adjointe,
République du Libéria |
| <i>10 h 45 à 11 h 15</i> | <i>Pause café</i> |
| 11 h 15 à 11 h 45 | Présentation du Rapport du Comité de direction
Andras Vamos-Goldman, Haut-Commissaire adjoint du
Canada en Afrique du Sud |
| 11 h 45 à 13 h 00 | Constitution du Groupe de gestion
Shawn Barber, Directeur, Groupe de prévention des conflits et
de consolidation de la paix, ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international, Canada |
| <i>13 h 00 à 15 h 00</i> | <i>Déjeuner</i> |
| 15 h 00 à 16 h 00 | Tâches initiales du Groupe de gestion
Tapio Puurunen, Conseiller législatif, ministère des Affaires
étrangères, Finlande |
| 16 h 00 à 16 h 45 | Mesures pratiques : « État de préparation intérieure »
Ambassadeur Allieu I Kanu |
| 16 h 45 à 17 h 00 | Conclusions et présentation du Document final
Andras Vamos-Goldman |
| 17 h 00 à 17 h 30 | Mot de la fin
Ambassadeur Allieu I Kanu
Tapio Puurunen
Shawn Barber
Niccolo Figa-Talamanca, Directeur de programme, No Peace
Without Justice |



Intervention rapide au service de la justice

NEW YORK 2007

Réunion sur le mécanisme d'intervention rapide au service de la justice NEW YORK LE 28 NOVEMBRE 2007

1. M. Emad Abdeen, Entishar Charity Society, Soudan
2. M. Hugh Adsett, Canada
3. M. Anze Arko, Slovénie
4. M^{me} Kelly Askin, Open Society Institute
5. Mgr Bernardito Auza, Saint-Siège
6. M. Shawn Barber, Canada
7. M. Emmanuel Bichet, Suisse
8. M. Konrad Buhler, Autriche
9. M^{me} Brigitte Chelebian, Justice sans frontières, Liban
10. M^{me} Gwendolyn Chellam, Fonctionnaire judiciaire, Nations Unies
11. M. Hicham Cherkaoui, Coalition marocaine pour la Cour pénale internationale
12. Conseillère Ceaineh Clinton-Johnson, Libéria
13. M. Luc Côté, ex-Tribunal pénal international pour le Rwanda, ex-Tribunal spécial pour la Sierra Leone
14. M^{me} Yael Danieli, International Society for Traumatic Stress Studies
15. Professeur Jacques Djoli, République démocratique du Congo
16. M^{me} Euniece Fumikeh Andrea During, Manifesto 99, Sierra Leone
17. M^{me} Birgitta Ekelund, Suède
18. M. Craig Etcheson, Formations extraordinaires des tribunaux cambodgiens
19. Son Excellence Monsieur Abdul Ravan Farhadi, Afghanistan
20. M. Niccolo Figa-Talamanca, No Peace Without Justice
21. M. Thomas Fitschen, Allemagne
22. M. Arthur Gabriel, Autriche
23. M. Alain Germeaux, Luxembourg
24. M. Emanuele Giaufret, Commission européenne
25. M. Julian Guerrero, Colombie
26. M^{me} Shelley Inglis, Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU
27. M. Sameer Jarrah, Arab World Center for Democratic Development, Jordanie
28. M. Abdul Rahim Kamara, Manifesto 99, Sierra Leone
29. Ambassadeur Allieu I. Kanu, Sierra Leone
30. M^{me} Alexandra Klausner, Autriche

36. M. Ahmed Bilal Mehboob, Pakistan Institute of Legislative Development and Transparency (PILDAT)
37. M. Vladimir Milanovic, Humanitarian Law Center, Belgrade
38. M^{me} Puseletso Molato, Union africaine
39. M. Ahmad Nader Nadery, Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan
40. M. Mohammed Ndifuna, Human Rights Network-Uganda
41. M. Zénon Mukongo Ngay, République démocratique du Congo
42. M. Niccolo Figa-Talamanca, No Peace Without Justice
43. M. Fredrik Nivaeus, Suède
44. M. Anthony Njoroge, Kenyan National Commission on Human Rights
45. M^{me} Maria Nystedt, Folke Bernadotte Academy (Suède)
46. M. Elio Polizzotto, No Peace Without Justice
47. M. Tapio Puurunen, Finlande
48. M^{me} Shelby Quast, International Legal Assistance Consortium
49. M. John Ralston, Institute for International Criminal Investigations
50. M. Daniel Schafer, Saint-Siège
51. M^{me} Brechje Schwachöfer, Pays-Bas
52. M. Monfred Sesay, Sierra Leone
53. M^{me} Alison Smith, No Peace Without Justice
54. M^{me} Harriet Solloway, Mission des Nations Unies en RDC
55. M^{me} Miriam Spittler, Bureau du Procureur, Cour pénale internationale
56. M. Nikolas Stürchler, Suède
57. M. Andras Vamos-Goldman, Canada
58. M. Gabriele Visentin, Commission européenne
59. M^{me} Crystal Waldman, No Peace Without Justice
60. M^{me} Anne Wittman, Canada